



# MGF AU MALI: RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Décembre 2020

 28 TOOMANY  
FGM...  
let's end it.



Registered Charity: No. 1150379

Limited Company: No: 08122211

E-mail: [info@28toomany.org](mailto:info@28toomany.org)

© 28 Too Many 2014; 2<sup>nd</sup> ed. 2020

*v2 December 2020*



# PROFIL PAYS: MGF AU MALI

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Décembre 2020

Le profil pays fournit des informations détaillées sur les MGF au Mali. Il précise les recherches en cours sur les MGF et fournit des indications sur les contextes politique, anthropologique et sociologique des MGF. Il comprend également une analyse de la situation actuelle au Mali et réfléchit à la manière d'améliorer les programmes de lutte contre les MGF et d'accélérer l'éradication de cette pratique néfaste. Son objectif est de permettre à ceux qui se mobilisent pour mettre fin aux MGF de façonner leurs propres politiques et pratiques afin de créer un changement positif et durable.

**Selon l'enquête démographique et de santé (EDS) 2012-2013 au Mali, la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une MGF est de 91,4 %<sup>1</sup>.**

Ce chiffre semble à première vue avoir augmenté par rapport aux 85,2 % constatés dans l'EDS de 2006 ; cependant, trois régions du nord du Mali n'ont pas été incluses dans le rapport 2012-2013<sup>2</sup>. Le chiffre ajusté de 2006 (excluant les régions du nord, pour le rendre comparable à celui de 2012-2013) est de 92 %. **Ainsi, la prévalence n'a pas changé de manière significative pendant cette période.**

Les MGF ne sont que marginalement plus répandues chez les femmes maliennes âgées de 15 à 49 ans résidant dans les zones rurales (91,8%) que chez celles des zones urbaines (90,5%). Les prévalences les plus élevées se situent dans les régions occidentales et méridionales de Kayes, Sikasso, Koulikoro et Bamako, et les plus faibles dans les régions nord-est de Kidal et Gao<sup>3</sup>.

Les MGF au Mali sont une norme sociale. **Les avantages perçus de leur pratique** comprennent la reconnaissance sociale, l'hygiène, un plus grand plaisir pour l'homme, de meilleures possibilités de mariage, la conviction qu'il s'agit d'une exigence religieuse et la garantie de la virginité, entre autres. Les MGF sont pratiquées par des Maliens religieux tout comme non religieux. Le pays compte une large majorité de musulmans, au sein de laquelle la prévalence des MGF se monte à 92,8%. 65,2% des chrétiennes ont subi une MGF, contre 77,2% des femmes animistes et 91,4% des Maliennes sans appartenance religieuse (ces deux derniers groupes sont minoritaires)<sup>4</sup>.

**Les MGF sont principalement pratiquées par des exciseuses traditionnelles. Au Mali, la plupart des femmes ayant subi une MGF ont été excisées avant l'âge de cinq ans (73% des femmes âgées de 15 à 49 ans).** 14,6% ont été excisées à un âge entre cinq et neuf ans, 6,7% entre dix et quatorze ans et 0,4% après quinze ans (5,3% ne savaient pas quand elles avaient été excisées)<sup>5</sup>.

Les enquêtes EDS pour le Mali ne classifient pas **les types de MGF** en utilisant les définitions de l'Organisation mondiale de la santé (I, II, III, IV). Les femmes âgées de 15 à 49 ans indiquent plutôt si elles ont subi une "entaille, chair enlevée" (48,9%), "entaille, pas de chair enlevée" (14,6%), "vagin fermé" (10,6%) ou si elles "ne savent pas/manquant" (25,9%)<sup>6</sup>. La catégorie "NSP - ne sait pas" est peut-être particulièrement élevée en raison de l'âge précoce auquel les filles sont excisées.

L'infibulation de type III ("vagin fermé") pour les filles de 0 à 14 ans est la plus pratiquée dans la région de Sikasso (26,2%) et la moins pratiquée dans la région de Kayes (11%)<sup>7</sup>. Des données préoccupantes indiquent également que, parmi les filles qui ont été excisées, 15,4% ont des mères qui n'ont pas elles-mêmes subi de MGF. 38,1% de celles qui ont eu leur "vagin fermé" ont également des mères qui n'ont pas subi de MGF<sup>8</sup>.

La majorité des Maliens **connaissent les MGF** : 98,3% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont au courant de cette pratique, tout comme 98,8% des hommes âgés de 15 à 59 ans<sup>9</sup>. En ce qui concerne **la poursuite de la pratique des MGF**, 71,9% des femmes âgées de 15 à 49 ans y sont favorables, et 78,9% des hommes<sup>10</sup>. Lors de l'enquête, plus de la moitié des personnes interrogées ont estimé qu'il n'y avait **aucun avantage** à ne pas pratiquer les MGF, ce qui indique que cette pratique est une coutume culturelle fermement ancrée considérée comme une tradition légitime<sup>11</sup>.

De nombreuses organisations non gouvernementales internationales et locales travaillent à l'éradication des MGF en utilisant diverses stratégies, notamment en s'attaquant aux méfaits et aux risques sanitaires des MGF, en sensibilisant les exciseuses et en proposant des sources de revenus alternatives, en informant sur les droits des femmes et des filles et en organisant des campagnes médiatiques. Le rapport *Country Profile : FGM in Mali* donne un aperçu détaillé [en anglais] de ces organisations. Pour mettre en lumière quelques exemples de réussite, citons l'organisation **TAGNE**, qui se rend dans les villages avec un modèle anatomique en enseignant aux membres de la communauté la santé reproductive des femmes et les dangers des MGF. **Sini Sanuman** travaille avec les exciseuses pour les encourager à abandonner leur profession, et a jusqu'à présent recensé 150 femmes ayant renoncé à la pratique. **USAID** collabore avec des réseaux religieux et des individus pour dissocier les MGF de l'Islam. Enfin, en 2009, **une stratégie de communication de masse** a été mise en place pour sensibiliser le public aux MGF par le biais du théâtre, de la télévision, de la radio et de publications. Les campagnes médiatiques se révèlent efficaces au Mali, qui a un faible taux d'alphabétisation.

**Il n'existe actuellement aucune loi incriminant spécifiquement les MGF au Mali. Le Code pénal doit être interprété comme couvrant les MGF en vertu de son interdiction des lésions corporelles graves.** Le Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision (*PNLE*) a déclaré que les MGF devraient être interdites par le Code pénal, bien que l'application des lois reste un problème. **Le Code des personnes et de la famille** de 2011 couvre également les pratiques traditionnelles préjudiciables. Des ONG, dont -RML/MGF et Plan - Mali, travaillent à l'élaboration de pétitions en vue d'une nouvelle législation.

## Recommandations pour poursuivre la réduction de la pratique des MGF au Mali

Nous proposons les mesures suivantes :

- **Adopter des programmes culturellement pertinents** - au Mali, cela signifie adapter les projets pour tenir compte des hiérarchies sociales et de l'autorité que les hommes et les anciens ont dans la vie des femmes et des filles.
- **Un financement durable** - c'est un problème dans tout le secteur tertiaire, mais pour le Mali, le maintien du financement reste un défi majeur dans un contexte où le Gouvernement continue de faire face au conflit dans le nord.
- **Si l'on considère les MGF dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement et de l'après-OMD**, le Mali a fait des progrès vers la réalisation de ses OMD, mais n'atteindra probablement pas toutes ses cibles. Les cibles devront être évaluées au cours de l'année à venir, au fur et à mesure de l'élaboration de nouveaux objectifs.
- **Faciliter l'éducation** - les niveaux d'alphabétisation sont bas au Mali. En s'instruisant, les Maliens sont mieux à même de comprendre les informations sanitaires et les conséquences des mutilations génitales féminines. L'éducation contribuera à changer les opinions sur la poursuite des MGF.
- **Améliorer l'accès aux structures de santé et la gestion des complications sanitaires des MGF** - Le système de santé du Mali doit être continuellement amélioré, et nous encourageons le Gouvernement et les autres organisations à poursuivre leurs programmations, qui ont fait leurs preuves.
- **Un plaidoyer et un lobbying accrus**, en particulier pour l'introduction de lois exhaustives contre les MGF.
- **L'incrimination des MGF et le renforcement de l'application de la loi** - Le Mali ne dispose pas encore de loi érigeant les MGF en infraction pénale, bien que les organisations et le gouvernement continuent de faire pression en faveur d'une nouvelle législation.
- **Favoriser un développement accru de campagnes médiatiques efficaces**, telle la stratégie de communication de masse de 2009.
- **Encourager les organisations et les dirigeants religieux** à agir en tant qu'agents du changement et à être proactifs dans l'éradication des MGF.
- **Augmentation des projets de collaboration et de réseautage**, avec le soutien du Programme National de Lutte Contre la Pratique de l'Excision.
- **Poursuite des recherches** sur les MGF dans les contextes maliens particuliers.

- 
- 1 EDS 2012–2013, p.296.
  - 2 EDS 2006, p.287.
  - 3 EDS 2012–2013, p.295.
  - 4 EDS 2006, p.297; EDS 2012–20113, p.295.
  - 5 EDS 2012–2013, p.297.
  - 6 EDS 2012–2013, pp.295–296.
  - 7 EDS 2012–2013, p.300.
  - 8 EDS 2012–2013, pp.299–301.
  - 9 EDS 2012–2013, p.293.
  - 10 EDS 2012–2013, p.303.
  - 11 EDS 2006, pp.299–300.

***Veillez noter que l'utilisation de la photographie d'une fille ou d'une femme dans ce rapport ne signifie pas celle-ci, ait, ou n'ait pas, subi une MGF***

***Traduction : Anne Morin***



**28 Too Many**

**Organisation caritative enregistrée sous le n° 1150379**

**Société à responsabilité limitée n° 08122211**

**Courriel : [info@28toomany.org](mailto:info@28toomany.org)**

**© 28 Too Many 2014; 2<sup>nd</sup> ed. 2020**